

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTE  
MENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents                      qui ont pris  
au Conseil En exercice    part à la  
Municipal                      Délibération

Séance du 25 octobre 2018

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille dix huit-----

et le 25 octobre

Date de  
convocation

19/10/2018

Date  
d'affichage  
19/10/2018

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève,  
FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT  
Sébastien, Mmes CARRERE Amandine, MONDIN-SEAILLES Christiane, Mme  
DESPAX Nelly, Mme PLOQUIN Cécile, Mme DAL BEN Carine.

Excusés :, M. LABEYRIE Nicolas, M. CABANNES Pierre, M. CASTAY jean-Marc.

Absent :

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération**

Communauté de Communes de la Ténarèze

Présentation du rapport d'activités et compte administratif 2017 de la CCT

Monsieur le Maire rappelle que L'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en

séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus... ».

Monsieur le Maire expose qu'en conséquence il communique le rapport d'activités accompagné du compte administratif relatifs à l'exercice 2017 qui lui a été transmis par le Président de la Communauté de communes. Ces derniers sont ci-annexés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la Communication de ce rapport annuel d'activités et du compte administratif 2017.

Fait à MONTREAL le 25 octobre 2018.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.



